



A la
Délégation suisse du Conseil
Rhénan
Christian von Wartburg
Grand Conseil de Bâle-Ville
Président du Conseil Rhénan
Services parlementaires du
canton de Bâle-Ville
Hôtel de ville
Marktplatz 9
CH-4001 Bâle

Liestal, le 24 avril 2023

Résolutions du Conseil Rhénan du 5 décembre 2022: prise de position de la CGNO

Monsieur,

Par courrier du 11 janvier 2023, la Délégation suisse du Conseil Rhénan a porté à la connaissance de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) les résolutions adoptées par le Conseil Rhénan lors de sa séance plénière du 5 décembre 2022. J'ai le plaisir de vous transmettre par la présente la position commune des cantons de la Suisse du Nord-Ouest au sujet des résolutions susmentionnées.

Résolution « Renforcer le marché du travail transfrontalier dans le Rhin supérieur avec des solutions globales pour le travail mobile et le télétravail »

En matière de télétravail, la CGNO renvoie à sa réponse à la résolution du Conseil Rhénan du 10 décembre 2021 et réitère qu'une adaptation pérenne de la règle des 25 % exige une modification de l'ordonnance au niveau de l'UE, puis une reprise de cette révision dans l'annexe II de l'accord sur la libre circulation des personnes. La CGNO souligne en outre que les questions relatives au droit du travail et au droit fiscal portant sur l'activité des frontaliers en télétravail doivent également être clarifiées. En mai 2022, la Conférence du Rhin supérieur a créé un groupe ad hoc sur le travail mobile dans les régions frontalières. En collaboration avec le réseau INFOBEST, il a publié début avril 2023 une brochure d'information numérique bilingue à l'intention des personnes et des entreprises concernées dans la région, ainsi que des associations économiques et des institutions et organes transfrontaliers.

Résolution « Créer des bases juridiques pour les interventions transfrontalières des services d'urgence dans la région des Trois Frontières »

La CGNO renvoie à votre réponse aux résolutions du Conseil Rhénan du 6 juin 2016 et du 19 juin 2017 sur les services de secours et s'engage en faveur d'un renforcement de la coopération transfrontalière des forces d'intervention et des états-majors de protection civile. Cette coordination doit se faire dans le cadre des groupes de travail Santé et Aide en cas de catastrophe de la Conférence du Rhin supérieur. La CGNO considère qu'il est important que des bases juridiques existent ou soient créées pour les interventions transfrontalières des services d'urgence dans la région du Rhin supérieur.

Résolution « Développer les liaisons de transport transfrontalières dans la région franco-germano-suisse du Rhin supérieur »

La mobilité des personnes et des biens est une pierre angulaire du développement économique et social de l'Espace du Rhin supérieur. La mobilité sans obstacles entre les régions est en outre un prérequis fondamental pour renforcer encore l'intégration transfrontalière de cet espace. La CGNO est favorable au développement des infrastructures de transport transfrontalières et de la mobilité multimodale. S'agissant de l'infrastructure ferroviaire, la CGNO estime que le RER trinational de Bâle – qui va de pair avec le développement des lignes d'accès et de la gare souterraine de Bâle – ainsi que le raccordement ferroviaire à l'aéroport et l'électrification de la ligne du Haut-Rhin sont prioritaires. Dans ce contexte, la coordination assurée par trieno sous l'égide d'Agglo Basel en tant de plateforme de coopération pour l'agglomération trinationale de Bâle revêt une importance cruciale.

Résolution « Promouvoir le bilinguisme dans le Rhin supérieur »

La CGNO considère la Charte du Rhin supérieur pour la promotion du plurilinguisme du 10 juin 2013 comme une référence et un outil important. La Conférence du Rhin supérieur s'engage depuis longtemps pour des frontières perméables et pour la promotion d'un plurilinguisme précoce. Ces deux éléments revêtent une grande importance pour l'identité régionale, ainsi que pour la cohésion sociale, culturelle et économique de la région du Rhin supérieur. En outre, ils encouragent la mobilité professionnelle transfrontalière. Afin d'atteindre le plurilinguisme fonctionnel visé dans la langue voisine, le groupe de travail Education et formation encourage la coopération dans le domaine de la formation en lançant et en accompagnant des projets de mobilité et d'autres projets de coopération.

Résolution « Faire avancer le développement durable dans la région du Rhin supérieur de manière trinationale »

La CGNO salue la proposition du Conseil Rhénan de faciliter l'accès et le recours aux mécanismes de soutien nationaux et européens pour des projets dans le domaine de la durabilité. Le cluster de recherche transfrontalière sur la durabilité dans la région du Rhin

supérieur, qui a pour objectif principal de développer des stratégies et des projets de recherche et d'innovation transfrontaliers et interdisciplinaires rassemblant les acteurs du monde scientifique, économique, politique et de la société civile, peut servir de plateforme d'échange. Interreg VI, qui vise notamment à créer une région transfrontalière durable sur le plan écologique et à promouvoir l'adaptation au changement climatique, au tournant énergétique et à la transition écologique dans la région du Rhin supérieur, constitue un instrument important pour la promotion de projets de développement durable dans la région du Rhin supérieur. La CGNO salue expressément la suggestion du Conseil Rhénan d'organiser une conférence trinationale sur le développement durable afin de diffuser des bonnes pratiques.

Résolution « Pour une coopération franco-allemande au niveau national axée sur les solutions et les compromis »

La CGNO prend acte de la résolution du Conseil Rhénan sur la coopération franco-allemande. Dans ce contexte, elle confirme, comme l'évoque la résolution, la pertinence et l'importance de relations réglementées entre la Suisse et l'UE.

Merci d'avoir pris note de ces informations.

Avec nos salutations les meilleures

La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest



Markus Dieth
Conseiller d'Etat du canton d'Argovie
Président de la Conférence



Julia Stühlinger
Secrétaire de la Conférence